



PhiLab



Rapport

**Bâtir une société juste, écologique
et démocratique : quel rôles et
responsabilités pour la philanthropie?**

**Les actes de l'École d'automne 2023 du PhiLab
Québec**

**Diane Alalouf-Hall, David Grant-Poitras, Jean-Marc
Fontan, Felix Chouinard, Catherine Boily, Andréane
Brunet-Bélanger, Etienne Sinotte, Alexandre Clément,
Patrick Yoda, Sacha-Emmanuel Mossu et Lynne Dupuis**

**Montréal
Janvier 2024**

philab.uqam.ca

 PhiLab

Description du réseau PhiLab

Le réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab), anciennement Laboratoire montréalais de recherche sur la philanthropie canadienne, a été pensé en 2014 dans le cadre de la conception de la demande de financement du projet développement de partenariat CRSH intitulé "Innovation sociale, changement sociétal et Fondations subventionnaires canadiennes". Ce financement a été reconduit en 2018 sous le nom "Evaluation du rôle et des actions de fondations subventionnaires canadiennes en réponse à l'enjeu des inégalités sociales et des défis environnementaux". Depuis ses débuts, le Réseau constitue un lieu de recherche, de partage d'information et de mobilisation des connaissances des fondations canadiennes. Des recherches conduites en partenariat permettent la coproduction de nouvelles connaissances dédiées à une diversité d'acteurs : des représentants gouvernementaux, des chercheurs universitaires, des représentants du secteur philanthropique et leurs organisations affiliées ou partenaires.

Le centre de recherche (Hub) mère se situe dans le centre-ville de Montréal, sur le campus de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

Le Réseau regroupe des chercheurs, des décideurs et des membres de la communauté philanthropique à travers le monde afin de partager des informations, des ressources et des idées.

PhiLab Québec

PhiLab Québec joue un rôle distinct au sein du Réseau PhiLab. Non seulement, il est le plus grand des centres régionaux, mais il est également unique en ce sens que son travail s'inscrit dans le contexte francophone et anglophone du Québec. Ses projets de recherche, initiatives et partenariats mettent en évidence la diversité de la culture, de l'expérience et de la stratégie du secteur philanthropique québécois. PhiLab Québec entretient une série de relations à long terme avec des fondations privées, publiques et communautaires de diverses tailles dans la province, et soutient la collaboration entre les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et les communautés. Les projets du PhiLab Québec portent sur des questions liées aux injustices sociale, économique et écologique, ainsi que sur le rôle que le secteur philanthropique peut et doit jouer dans la création d'un Canada plus juste et plus équitable. Des recherches concrètes sur les meilleures pratiques, aux travaux théoriques plus critiques sur la philanthropie et le pouvoir, PhiLab Québec s'engage dans un mouvement visant à construire un secteur philanthropique plus démocratique, plus juste et plus collaboratif.

**Bâtir une société juste, écologique et démocratique :
quel rôles et responsabilités pour la philanthropie?**

Les actes de l'École d'automne 2023 du PhiLab Québec

*Par Diane Alalouf-Hall, David Grant-Poitras, Jean-Marc Fontan, Felix Chouinard,
Catherine Boily, Andréane Brunet-Bélanger, Etienne Sinotte, Alexandre Clément, Patrick
Yoda, Sacha-Emmanuel Mossu et Lynne Dupuis*



PhiLab

Introduction

Dans l'enceinte de l'UQAM, une douzaine d'étudiant-e-s se sont réuni-e-s lors de l'École d'Automne 2023 du PhiLab Québec. Face aux défis sans précédent que notre monde affronte sur le plan social et écologique, cette rencontre a pris la forme d'une exploration profonde du rôle et de la responsabilité du secteur philanthropique dans la construction d'un avenir conforme à nos aspirations les plus fondamentales. L'événement sur trois jours a été marqué par la présence de panélistes éminents, chacun apportant sa perspective unique et son engagement passionné. Parmi eux figuraient Sylvain A Lefèvre, chercheur et professeur à l'UQAM, Jacques Bordeleau du collectif des fondations, Hélène Dufresne de la Fondation Dufresne et Gautier, Mario Régis de Centraide, Eric St-Pierre, Caroline Lavoie et Flavie Desgagné-Éthier de la Fondation Trottier, ainsi que Diane Alalouf-Hall, chercheuse et directrice du PhiLab Québec, David Grant-Poitras, chercheur et coordonnateur du PhiLab Québec, et Jean-Marc Fontan, codirecteur du réseau PhiLab. L'événement réunissait donc des intellectuels-les provenant de divers horizons académiques et professionnels. Cette variété d'expériences et de connaissances a créé un terreau fertile pour des discussions profondes et l'énoncé de perspectives nouvelles sur les défis complexes auxquels notre société est confrontée lors d'ateliers thématiques.

L'École d'Automne 2023 a été bien plus qu'une simple conférence. Elle représentait un rassemblement pluraliste, une convergence d'idées et d'engagements, où la richesse des connaissances interdisciplinaires s'est entrelacée avec l'expérience pratique des panélistes. Chacun-e, à sa manière, a contribué à éclairer la voie vers un avenir plus juste, écologique et démocratique. Au fil de deux journées d'apprentissage et d'échanges, les participant-e-s ont soulevé des questions fondamentales sur le rôle des fondations dans la résolution des inégalités, la durabilité environnementale et la vitalité démocratique. De plus, à la toute fin de l'événement, les étudiant-e-s présent-e-s étaient invité-e-s à former un groupe de discussion afin de creuser des pistes de réflexion quant à la question-thème de l'École d'automne : comment le milieu philanthropique peut-il rendre notre société plus juste, écologique et démocratique? Le présent document se veut une synthèse des principaux éléments qui sont ressortis de cette longue discussion (près de deux heures). Ces derniers sont ensuite traduits en une série de revendications adressées au secteur philanthropique afin que celui-ci améliore sa contribution en matière de justice sociale, de protection de l'environnement et de démocratisation de la société.

1. Contributions de la philanthropie pour une société juste : un regard critique et des perspectives innovantes

Dans quelle mesure la philanthropie peut-elle véritablement servir de moteur de changement social et contribuer à l'établissement d'une société plus juste? Comment la philanthropie peut-elle aborder de manière critique les défis actuels et apporter des solutions innovantes pour créer un impact significatif sur la société? La philanthropie, en tant que moteur de changement social, est sujette à des discussions passionnées et à des questionnements essentiels. Au cœur de l'École d'Automne 2023 du PhiLab Québec, plusieurs aspects ont été explorés, mettant en lumière les contributions potentielles des fondations pour une société plus juste.

1.1. Soutien aux causes invisibles : le décalage entre théorie et pratique

Le constat du décalage entre la théorie et la pratique, dans le domaine du soutien aux causes invisibles, révèle des enjeux cruciaux. L'idée initiale que les fondations devraient jouer un rôle déterminant en apportant leur soutien aux groupes et aux causes négligés par le pouvoir étatique a été largement partagée et applaudie. Cependant, l'écart significatif entre cette vision idéalisée et la réalité concrète a été mis en lumière de manière poignante.

Le rapport sur le maigre financement philanthropique destiné aux communautés noires¹ et le travail élaboré au PhiLab sur les communautés aînées² ont été des révélateurs puissants, dévoilant une disparité choquante entre les intentions déclarées et les actions effectives des fondations. Ces données concrètes soulignent l'ampleur du défi qui se présente pour aligner les pratiques philanthropiques sur les principes énoncés. L'évidence de ce décalage a conduit à une conclusion fondamentale lors des ateliers : la philanthropie ne peut se contenter de discours et de déclarations d'intention. Pour créer un changement social réel et significatif, elle doit transcender les paroles et s'engager de manière concrète envers les communautés marginalisées. Cela implique une remise en question profonde des pratiques philanthropiques existantes, un réalignement stratégique des priorités et un investissement effectif dans les causes invisibles. La nécessité d'une transformation radicale a été soulignée par la compréhension que la philanthropie ne peut plus se permettre d'être une simple observatrice des inégalités et des injustices. Au contraire, elle doit devenir un agent actif du changement, travaillant main dans la main avec les communautés marginalisées pour identifier les besoins réels, développer des solutions adaptées et favoriser un impact durable. Les conclusions des ateliers résonnent ainsi comme un appel pressant à une philanthropie plus engagée, inclusive et orientée vers l'action, capable de créer un réel changement social là où il est le plus nécessaire.

Conclusion de l'atelier :

- *La philanthropie doit transcender les discours et s'engager concrètement envers les communautés marginalisées pour créer un réel changement social.*

1.2. Quota de déboursement : un équilibre délicat

Ensemble, les 10 881 fondations de bienfaisance privées et publiques canadiennes détenaient près de 92 milliards de dollars d'actifs en 2018. Malgré l'épisode pandémique, cet actif a certainement franchi le cap des 100 milliards de dollars au fil des dernières années. Le contingent de versement (ou quota de déboursement) est passé de 3,5 % à 5 % de la valeur de leurs immobilisations en 2023³. Le débat sensible entourant le quota de déboursement a révélé des nuances complexes et des défis significatifs

1 <https://www.forblackcommunities.org/assets/docs/Unfunded-Report.pdf>

2 <https://philab.uqam.ca/wp-content/uploads/2022/12/Cahier-de-recherche-cause-des-aines-au-Quebec.pdf>

3 <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/exploitation-organisme-bienfaisance-enregistre/exigences-relatives-depenses-annuelles-contingent-versements/calcul-contingent-versements.html>

auxquels de nombreuses fondations sont confrontées⁴. Alors que cette mesure visait à garantir que les fondations consacrent une part minimale de leurs actifs à des activités philanthropiques, il a été clairement démontré, lors des ateliers, que son application n'est pas sans difficulté. Certains acteurs philanthropiques se retrouvent dans une position délicate, ils doivent augmenter leurs contributions sans compromettre la viabilité financière à long terme de leur fondation. Ces acteurs indiquent souvent que des exigences accrues de déboursement pourraient les forcer à puiser dans leur capital, mettant en danger leur capacité à financer des initiatives à long terme. D'un autre côté, il a été souligné que certaines fondations accumulent un capital substantiel au fil du temps, sans répondre de manière adéquate aux besoins immédiats et urgents de la société. La proposition d'une philosophie d'imposition progressive a émergé comme une réponse équilibrée. Cette approche suggère d'alléger le fardeau des plus petites fondations, qui pourraient éprouver des difficultés financières réelles, tout en imposant des exigences plus élevées aux fondations qui ont la capacité d'accumuler des ressources considérables. Cela garantirait une redistribution plus équitable des ressources philanthropiques, tout en tenant compte des disparités de capacités financières entre les différentes fondations.

Conclusion de l'atelier :

- *Il est essentiel trouver un équilibre entre la pérennité financière des fondations et leur engagement à répondre aux besoins urgents de la société. Faut-il encore définir ce qui est urgent collectivement.*

1.3. Durée de vie des fondations : entre vision à long terme et réponses immédiates

En complémentarité de la question du contingent de versement, a émergé celle – très connexe – de la durée de vie des fondations. Il s'agit là d'un sujet délicat, mais une réflexion nuancée sur les implications de la temporalité dans le secteur philanthropique est aujourd'hui nécessaire. L'idée de déterminer la durée de vie socialement acceptable des fondations a été abordée avec précaution, reconnaissant la complexité de cette question cruciale. Le défi sous-jacent réside dans la nécessité de trouver un équilibre entre une vision à long terme et la nécessité de répondre à court terme aux défis auxquels la société est confrontée. La philanthropie est appelée à jouer un rôle crucial dans la résolution de problèmes urgents, tels que le changement climatique, la pauvreté et le logement, tout en s'engageant simultanément dans des solutions durables à long terme. Cette dualité met en lumière le dilemme constant entre l'urgence d'agir rapidement pour répondre aux crises immédiates et la nécessité d'adopter une perspective stratégique pour des changements durables.

La philanthropie ne peut être assimilée à une entreprise privée cherchant à accumuler une richesse privée. Au contraire, elle est un instrument d'intervention complémentaire à l'action publique, dotée d'une capacité d'intervenir rapidement sur diverses questions de justice sociale et environnementale⁵. Cette distinction souligne l'importance de la philanthropie comme catalyseur potentiel de changements positifs et rapides, mais elle pose également la question cruciale de la durée pendant laquelle une fondation peut être efficace dans son rôle.

⁴ <https://theconversation.com/les-fondations-philanthropiques-sont-riches-mais-depensent-peu-les-nouvelles-regles-pourraient-changer-la-donne-179714>

⁵ <https://thephilanthropist.ca/2008/01/charities-and-the-rule-against-perpetuities/>

La conclusion des ateliers met en évidence la nécessité, pour les fondations, de trouver un équilibre entre l'urgence d'agir immédiatement et la vision stratégique pour des changements durables à long terme. Cette approche équilibrée garantira que les fondations contribuent non seulement à résoudre les problèmes actuels, mais aussi à créer des changements systémiques pour un avenir plus juste et durable.

Conclusion de l'atelier :

- *Les fondations se doivent d'équilibrer l'urgence d'agir maintenant avec une vision stratégique pour des changements durables à long terme.*

1.4. Professionnalisation du secteur : vers un ordre professionnel

Pour renforcer la légitimité de la philanthropie dans la société et régulariser les conditions de travail dans le secteur, l'idée innovante de créer un ordre professionnel a été soulevée. Reconnaisant le manque de reconnaissance et d'encadrement des métiers de la philanthropie, les discussions ont mis en lumière la nécessité d'imposer des standards éthiques plus élevés aux fondations. Pour les participants-e-s, il est important de reconnaître une expertise professionnelle et une connaissance approfondie des enjeux sociaux pour maximiser l'impact des fondations dans un paysage en constante évolution. L'attention s'est également portée sur la disparité entre les équipes salariées, composées de professionnels ayant une connaissance fine des réalités du terrain, et les membres des conseils d'administration (CA), souvent déconnectés du milieu social et communautaire, démontrant un amateurisme dans leurs décisions. La formation continue semble être une solution pour garantir des CA efficaces et bien informés. Les suggestions d'instaurer des formations obligatoires pour les membres de CA et d'encourager leur présence sur le terrain ont émergé comme des mesures potentielles de professionnalisation. Enfin, les appels à établir des canaux de communication et de collaboration entre le secteur philanthropique et les milieux de la recherche ont souligné l'importance de créer des liens forts entre les universités et les fondations.

Conclusions des ateliers :

- *Pour être efficace, la philanthropie s'est professionnalisée, elle manque toutefois de standards éthiques clairs et consensuels pour encadrer ses interventions.*
- *La collaboration entre la recherche et la philanthropie est cruciale pour informer des pratiques basées sur des données probantes et générer un impact significatif.*

2. Contributions de la philanthropie pour une société écologique : vers des pratiques responsables et transformatrices

Comment la philanthropie peut-elle jouer un rôle clé dans la promotion de pratiques responsables en vue de soutenir la transition vers une société écologique? En quoi les pratiques philanthropiques actuelles peuvent-elles être transformées pour répondre de manière plus efficace aux défis environnementaux pressants de notre époque? Cette section explore les différentes perspectives et propositions innovantes

discutées pour orienter les actions philanthropiques vers un engagement plus significatif en faveur de l'environnement.

2.1. Reconnaître et formaliser la cause environnementale

La nécessité de reconnaître et de formaliser la cause environnementale comme activité de bienfaisance émerge en réponse aux enjeux posés par les dérèglements climatiques. Cette question a été largement abordée et discutée au cours des ateliers, mettant en lumière l'urgence de traiter les problèmes environnementaux de manière organisée et structurée. La reconnaissance formelle de la cause environnementale dans les missions des fondations est perçue comme un premier pas essentiel vers un engagement significatif en faveur de la durabilité. En délimitant clairement les objectifs et les domaines prioritaires en matière environnementale, les fondations seraient mieux équipées pour maximiser leur impact et contribuer de manière significative à la résolution des problèmes environnementaux. Dès lors, l'atelier a conclu que la formalisation de la cause environnementale est un catalyseur essentiel pour orienter efficacement les actions philanthropiques vers des résultats durables. Au-delà de la simple déclaration d'intention, cela nécessite avant toute chose une révision des fins reconnues de bienfaisance, mais aussi plus fondamentalement une incorporation systématique de la cause environnementale dans les diverses missions poursuivies par les fondations. Par conséquent, il est crucial de créer un cadre institutionnel solide pour canaliser les efforts philanthropiques vers la résolution des défis environnementaux majeurs de notre époque.

Conclusion de l'atelier :

- *La reconnaissance formelle de la cause environnementale dans les missions des fondations est un premier pas essentiel pour orienter efficacement nos actions vers des résultats durables.*

2.2. Reddition de compte accrue et transparence environnementale

L'impératif d'une reddition de compte accrue et d'une transparence environnementale au sein des fondations est incontournable. Les discussions approfondies lors de l'atelier ont avancé l'idée que les fondations doivent aller au-delà des simples discours sur leurs intentions philanthropiques et rendre disponibles des données détaillées sur leur impact social et environnemental. La proposition d'inclure des informations sur la gestion de leur portefeuille d'investissements dans leurs bilans va au-delà de la simple divulgation des montants alloués aux différentes causes. Elle suggère que les fondations devraient assumer une responsabilité plus large, incluant la manière dont elles gèrent leurs ressources financières pour maximiser leur impact sociétal et environnemental. Cette approche vise à renforcer la transparence des processus décisionnels, à favoriser une gestion éthique des fonds et à inciter à une utilisation responsable des ressources financières.

Les conclusions de l'atelier soulignent clairement que les fondations bénéficieraient grandement d'adopter une approche plus transparente et responsable envers la population. Cela impliquerait non seulement de dévoiler les chiffres, mais aussi de démontrer de manière tangible et mesurable l'impact réel de leurs initiatives environnementales. En faisant preuve de transparence et en rendant compte de manière approfondie, les fondations renforcent la confiance du public et contribuent à l'établissement

de normes éthiques élevées dans le secteur philanthropique.

Conclusion de l'atelier :

- *Les fondations doivent adopter une approche transparente et responsable envers la population, démontrant l'impact réel de leurs initiatives environnementales.*

2.3. Répartition équitable des fonds pour les causes environnementales

Le défi fondamental de garantir une répartition équitable des fonds philanthropiques a été examiné au cours de l'atelier. Alors que certaines causes bénéficient de financements substantiels, d'autres, particulièrement celles liées à l'environnement, demeurent largement sous-financées. Comme mentionné plus haut, l'absence de reconnaissance officielle de l'environnement comme fin de bienfaisance a été soulignée comme un obstacle majeur à l'acheminement de ressources financières adéquates vers cette cause cruciale. Les discussions ont mis en lumière la nécessité pressante de réorienter les fonds philanthropiques vers des domaines où l'urgence et l'importance sont particulièrement aiguës, en l'occurrence, la crise écologique. Des chiffres révélateurs indiquant que seulement 2% des dons des fondations sont dirigés vers la cause climatique⁶. Cela souligne l'ampleur du déséquilibre actuel et met en exergue l'urgence de revoir l'ordre de priorités.

La conclusion essentielle de l'atelier est qu'une réflexion approfondie et des actions immédiates sont nécessaires pour repenser la répartition des fonds philanthropiques. Cela ne doit pas seulement impliquer une augmentation des montants alloués à des causes environnementales, mais également une révision des critères et des mécanismes de sélection des bénéficiaires. Il est impératif que la philanthropie joue un rôle proactif dans la résolution des crises écologiques actuelles en garantissant une distribution juste et équilibrée des ressources financières disponibles.

Conclusion de l'atelier :

- *Il est nécessaire de repenser la répartition des fonds philanthropiques pour refléter l'urgence et l'importance de la crise écologique actuelle.*

2.4. Engagement écologique sans compromis critique du système économique

L'engagement des fondations dans la cause environnementale a été salué au cours de l'atelier, mettant en lumière des initiatives louables visant à adresser les défis écologiques actuels. Cependant, les discussions ont souligné la nécessité impérieuse que ces efforts ne se limitent pas simplement à des « solution plaster » destinées à atténuer les dommages environnementaux, tout en permettant la perpétuation du statu quo économique. La critique du capitalisme et l'analyse des racines profondes de la crise écologique ont été mises en avant comme des éléments cruciaux à ne pas perdre de vue. Il a été souligné que la philanthropie ne peut se contenter de traiter les symptômes sans s'attaquer aux causes systémiques sous-jacentes. Ainsi, la philanthropie doit adopter une visée transformatrice, agissant

⁶ <https://www.alliancemagazine.org/analysis/tyranny-of-the-2-per-cent/>

comme un catalyseur de changement structurel. Elle doit contribuer activement à la mise en œuvre d'alternatives pour un développement réellement durable, en remettant en question les normes établies et en soutenant des modèles économiques plus durables et équitables. La conclusion principale de l'atelier est que la philanthropie, pour être véritablement efficace dans la lutte contre la crise écologique, doit dépasser les solutions superficielles et s'engager résolument dans la promotion d'un changement systémique. Cela implique non seulement des actions immédiates pour atténuer les impacts, mais également un plaidoyer actif en faveur de transformations profondes au niveau économique et sociétal.

Conclusion de l'atelier :

- *La philanthropie doit être un catalyseur de changement structurel, plutôt qu'un instrument de perpétuation des pratiques nuisibles.*

3. Contribution de la philanthropie pour une société plus démocratique : des défis majeurs, mais non insurmontables

Si les fondations disposent de leviers intéressants pour intervenir sur les grands enjeux sociaux et environnementaux de l'heure, se pose en même temps toute la question de comment le faire de façon démocratique. Les fondations sont-elles irrémédiablement des institutions a-démocratiques, voire antidémocratiques? Ou est-ce que, au contraire, celles-ci peuvent renforcer et dynamiser positivement la vie démocratique? Penchant timidement pour cette seconde option, les étudiant·e·s du PhiLab ont mis le doigt sur quatre pistes intéressantes pour favoriser ce rapprochement entre philanthropie et démocratie.

3.1. Visibiliser des enjeux sociétaux en appuyant les mouvements sociaux

D'abord, le fait que des fondations appuient des mouvements sociaux a été perçu comme une voie d'action intéressante pour rendre davantage visibles les enjeux politiques sur la place publique. Toutefois, il s'agit d'un champ d'intervention qui mérite d'être bien balisé. À titre indicatif, bien qu'il soit louable qu'une organisation philanthropique accepte de soutenir financièrement un événement tel que la grande marche climatique qui s'est tenu à Montréal en 2019, ce soutien reste à ce jour peu connu du grand public. Cet exemple est révélateur d'un problème d'opacité par rapport à ce que font et financent les fondations, lequel problème soulève des questions importantes en matière de divulgation et d'accès à l'information. Dès lors, sans dire que les fondations devraient s'empêcher d'être politiquement engagées, il serait important que leurs activités à caractère politique – que ce soit les appuis qu'elles confèrent à des groupes revendicateurs, ou encore les activités de plaidoyers qu'elles conduisent auprès des gouvernements – soient des informations qui relèvent du domaine public. Cette transparence renforcerait ainsi leur légitimité à agir à titre d'acteur politique.

Dans le même ordre d'idées eu égard au soutien apporté à des groupes qui portent des revendications sur la place publique, un consensus s'est dégagé en ce qui a trait au rôle stratégique que peut jouer la philanthropie en amplifiant notamment la voix des groupes marginalisés et sous-représentés. En

agissant de la sorte, les fondations peuvent aider à l'évolution du débat autour d'enjeux qui ont peu « de visibilité » face à l'État, ce qui permet de l'alerter sur la gravité de certains problèmes sociaux de même que sur la nécessité d'interventions plus structurantes. Comparativement à l'État, la philanthropie pourrait avoir une posture plus avant-gardiste face à des enjeux de société émergents, c'est-à-dire avoir une longueur d'avance sur l'État et participer à sa sensibilisation sur ce qui mérite plus d'attention.

Cependant, les fondations doivent faire preuve de beaucoup d'écoute et de sensibilité si elles soutiennent de tels groupes. En effet, les ressources dont ceux-ci disposent sont tellement insuffisantes qu'il y a un risque élevé que les organismes sur le terrain changent leurs pratiques et leurs orientations pour « cadrer » dans les projets et programmes financés par des fondations. Cette modalité d'accès aux ressources financières, parfois mise de l'avant par certaines fondations, peut avoir ici pour effet indésirable de les détourner de la mission fondamentale. Il serait de mise que les organismes n'aient pas à s'adapter aux organisations donatrices, mais bien l'inverse. La responsabilité de ces organismes ou groupes est d'être le plus en phase possible avec les besoins réels du terrain et de leurs bénéficiaires, ce à quoi les ressources octroyer par les fondations doivent aider.

Conclusions de l'atelier :

- *Les fondations peuvent contribuer à des changements sociaux majeurs en soutenant les groupes plus revendicateurs dont les activités s'inscrivent dans les grands mouvements sociaux contemporains.*
- *La situation économique de ces groupes est très souvent précaire (et leurs besoins énormes!). Les acteurs philanthropiques doivent donc demeurer vigilants par rapport aux dynamiques de pouvoir qu'ils peuvent (re)produire et veiller à accroître leur autonomie et leur pouvoir d'agir.*

3.2. La parole des fondations, une plus-value épistémique dans le débat public

Une seconde modalité de contribution des fondations à la vie démocratique discutée dans les ateliers consistait à leurs prises de parole face à des enjeux d'intérêt général. Traditionnellement, les fondations ont plutôt été discrètes et peu enclines à prendre position par rapport à des questions d'ordre politique. Pourtant, des expériences comme celles initiées par le *Collectif des fondations contre les inégalités sociales* montrent que ces acteurs peuvent apporter des perspectives intéressantes sur la problématique des inégalités et la responsabilité des gouvernements. Les fondations ont la capacité de produire certaines formes de savoir qui peuvent réellement alimenter le débat démocratique. En effet, leur positionnement dans la structure sociale les situe à l'interface d'une multiplicité d'acteurs, ce qui leur donne une perspective singulière sur les enjeux de société. Les fondations peuvent ainsi renforcer la justice épistémique en relayant les savoirs invisibilisés ou marginalisés que tentent de faire reconnaître les groupes qu'elles soutiennent. Elles peuvent même aller jusqu'à financer directement le milieu de la recherche pour générer de nouvelles connaissances, lesquelles peuvent nourrir et éclairer le débat en mettant de l'avant des informations ou arguments pertinents mais peu pris en compte. Bref, la prise de parole des fondations peut représenter une plus-value épistémique dans le débat entourant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques.

Mais, encore une fois, ces nouveaux domaines d'intervention ne sont pas sans risque ni sans possibilité de dérapages. Si les fondations ont leur place dans le débat public, il ne faudrait pas que leur point

de vue soit *de facto jugé* comme étant plus légitime ou plus expert que celui d'autres groupes de la société civile qui travaillent désespérément à se faire reconnaître à leur juste valeur. Pouvant être des institutions détenant un fort capital symbolique et étant très connectées dans la sphère politique, leur point de vue pourrait vite empiéter sur celui d'autres acteurs. C'est pourquoi la parole des fondations devrait plutôt amplifier ou du moins compléter la voix de ces groupes en mal de reconnaissance, et non parler « au nom de ». Leurs prises de parole dans l'espace public pourraient ainsi être validées par les groupes qu'elles représentent et qu'elles soutiennent. À ce niveau, il est également de la responsabilité des médias de ne pas surreprésenter l'opinion des fondations, ou du moins de la contrebalancer et les confronter avec les points de vue d'autres acteurs.

Conclusion de l'atelier :

- *Par le passé, les fondations québécoises ont opté pour une posture relativement apolitique » et ont préféré faire profil bas face à des questions polarisantes et chargées politiquement. Cela peut et doit changer, car les fondations génèrent des savoirs et des points de vue qui enrichissent le débat autour de certains enjeux.*

3.3. La santé des institutions démocratiques exige une solidarité fiscale

Un thème fort qui est ressorti des discussions a trait au pacte fiscal entourant les fondations. Dans un contexte où l'État n'arrive plus à s'acquitter adéquatement de ses responsabilités fondamentales et assurer des services publics de qualité à la population, il est tout à fait légitime de contester les privilèges fiscaux offerts à des institutions dont les représentants ne sont pas démocratiquement élus. Il a été bien entendu de la part des acteurs philanthropiques présents qu'ils ne souhaitent en aucun cas être substitués à l'État. Mais n'y a-t-il pas une certaine contradiction pour ces organisations dans le fait de ne pas vouloir remplacer l'État alors même que les privilèges fiscaux dont elles profitent à justement pour effet de priver celui-ci de revenus ? Pour le dire simplement, ne prennent-elles pas indirectement la place de l'État avec les fonds dont elles le privent ?

Il est donc temps pour un réel débat de société sur le régime fiscal en général et les modalités spécifiques encadrant les fondations. Les cadres fiscaux actuels ne semblent ni équitables ni progressistes. Ils devraient dès lors être repensés pour veiller à ce que les fondations fassent leur juste part, c'est-à-dire qu'elles soient solidaires de l'État non pas que symboliquement mais aussi fiscalement. Il est essentiel que les contribuables partagent le sentiment qu'ils ressortent gagnants du régime fiscal entourant la philanthropie. Or, pour les participant-e-s rassemblé-e-s, il est évident que le régime actuel est problématique à plusieurs égards. Est notamment pointé du doigt le quota de déboursement, celui-ci étant jugé largement insuffisant en regard des besoins de la société et des défis que pose la transition socioécologique à opérer (et ce même élever à 5%). Et que dire du vide réglementaire en ce qui concerne les pratiques d'investissement des fondations? Comment tolérer que la gestion de ce capital échappe à toutes exigences en termes de retombées sociales et environnementales? Au niveau des lois encadrant les dons des particuliers, là aussi le terrain semble mûr pour une réflexion collective. Tels que structurés présentement, les crédits d'impôt alloués au don génèrent des distorsions à l'avantage des personnes les plus fortunées de la société. Qu'est-ce qui justifie que les mieux nantis bénéficient des meilleurs « rabais » sur leurs dons ?

Conclusion de l'atelier :

- *Il est grand temps pour un réel débat de société sur les fondements de notre régime fiscal et les modalités entourant les dons philanthropiques et la gestion des dotations.*

3.4. Démocratiser la gouvernance des fondations

Si les fondations ont la capacité de favoriser la démocratisation de la société en soutenant les mouvements sociaux et les groupes revendicateurs, en prenant la parole sur la place publique ou en plaidant pour des modalités d'imposition plus équitables, elles peuvent aussi le faire en revoyant leur mode de fonctionnement. Les enjeux de démocratie ne doivent pas s'arrêter à leurs portes! De plus, une hypothèse a été soulevée selon laquelle les fondations auraient un impact social et politique beaucoup plus significatif si elles étaient davantage démocratiques à l'interne, que ce soit en ayant une gouvernance plus décentralisée et/ou en laissant une plus grande place à la diversité au sein de ses instances décisionnelles.

De par leur composition et l'origine de leurs capitaux, les fondations publiques – et a fortiori les fondations communautaires – apparaissent plus sensibles et ouvertes sur les questions de gouvernance et de représentation. La concentration du pouvoir et la verticalité des processus décisionnels sont une réalité plus prégnante au sein de grandes fondations privées. Cela découle d'une conception où la philanthropie relève d'un simple droit individuel. L'accumulation de richesses à la base d'une fondation est avant tout le fruit d'un travail collectif, et non la récompense d'un succès individuel. Cela doit amener à concevoir les fondations (publiques comme privées) comme un patrimoine collectif auquel doivent être attaché des responsabilités et devoir en matière de transparence, de gouvernance et de retombées sociales. Selon cette conception, la population serait en droit d'exiger diverses formes de contrôle et de participation dans les activités des fondations.

Toutefois, il subsiste un scepticisme quant à la volonté des fondations de se percevoir comme un patrimoine collectif et d'opérer de leur propre chef une refonte de leur gouvernance. Telle est la raison pourquoi la modernisation de la loi de bienfaisance pourrait et devrait intégrer de telles considérations afin de forcer l'introduction de principes de gouvernance démocratiques – aussi élémentaires soient-ils – au sein des fondations. À l'heure actuelle, les fondations philanthropiques profitent d'un environnement réglementaire très libéral où la population possède peu de droits de regard sur ce qu'elles font.

Ceci dit, cette démocratisation des fondations (volontaire ou prescrite par la loi) n'est pas une tendance qui risque de s'observer de sitôt. En l'absence de mesures qui vont dans le sens de fondations plus démocratiques et redevables envers les citoyen-ne-s, il convient ainsi de souligner l'importance d'un secteur médiatique fort. Ce dernier peut au moins informer la population concernant les activités des fondations et, par exemple, soulever le débat en cas de pratiques moralement douteuses ou voire même scandaleuses. Le « quatrième pouvoir » peut donc exercer une forme de régulation sociale ou de pression morale sur le secteur philanthropique.

Conclusion des ateliers :

- *Faire avancer la démocratie débute par son propre nombril. Les fondations doivent prendre conscience que la démocratie n'est pas seulement à l'extérieur d'elles, mais que celle-ci peut également progresser en leur sein en repensant radicalement leur mode de gouvernance.*

Conclusion générale

Nous sortons de l'École d'Automne 2023 du PhiLab Québec avec une compréhension et un regard critique affutés par rapport à la place des fondations philanthropiques dans notre société. Cela nous inspire des convictions fortes quant au potentiel de transformation sociale que recèle en germe ce secteur. Ce potentiel demande toutefois d'être nourri par beaucoup plus d'audace, d'ambition et de réflexivité pour fleurir et libérer toute sa puissance. En effet, il ressort de la discussion qu'il se déploie des actions fort intéressantes et pertinentes au sein du milieu philanthropique, mais que, globalement, celui-ci demeure bien loin de là où les étudiant·e·s du PhiLab aimeraient le voir être. C'est pourquoi nous aimerions terminer ce document par un appel à l'action qui reprend les principaux points évoqués afin de brasser (respectueusement!) la cage du secteur philanthropique. Provocateur, cet appel à l'action se décline autour de sept revendications qui touchent tant aux pratiques des fondations qu'aux lois de bienfaisance qui les encadrent.

1. Faire preuve de solidarité à l'égard des groupes victimes d'injustices : Nous affirmons que la philanthropie doit passer de simples déclarations d'intention à des actions plus concrètes et robustes en matière de justice sociale. *L'écart entre les idéaux et la réalité dans le soutien aux causes invisibles doit être comblé par un réalignement stratégique*, des investissements effectifs et des postures d'intervention plus horizontales. La philanthropie ne peut plus se permettre d'être *une observatrice passive; elle doit devenir une force active du changement, travaillant en partenariat avec les communautés marginalisées pour un impact durable.*

2. Concevoir un pacte fiscal progressiste : Nous insistons sur la nécessité de concevoir un régime fiscal à même d'assurer un équilibre entre la santé financière des fondations et leur engagement envers les besoins urgents des collectivités. Par exemple, le quota de déboursement gagnerait à être plus exigeant à l'égard des grandes et très grandes fondations, mais de se montrer plus conciliant face aux petites et moyennes fondations.

3. Repenser la durée de vie des fondations : Nous soutenons qu'il est temps de remettre en question l'hégémonie du modèle de « la charité à perpétuité », un modèle selon lequel les fondations devraient agir éternellement. En fonction des enjeux adressés et des changements souhaités, les fondations doivent plutôt apprendre à établir la temporalité appropriée pour déployer leurs actions et dépenser les ressources à leur disposition.

4. Professionnaliser davantage le secteur : Nous reconnaissons le besoin urgent de professionnaliser le secteur pour que soient établies des normes en matière d'éthique et d'efficacité. Cela passe par une bonification de l'offre formative à l'intention des employé·e·s et des membres de la direction des fondations. La collaboration entre la recherche et la philanthropie est *également* cruciale pour informer des pratiques basées sur des données probantes et nourrir la réflexivité du secteur.

5. Intégrer la question écologique au cœur de l'action philanthropique : Nous insistons sur la nécessité de formaliser la cause environnementale dans la loi sur la bienfaisance et, pour les fondations, d'accroître la reddition de compte et la transparence environnementale, de réviser la répartition des fonds pour refléter l'urgence de la crise écologique en plus d'adopter une approche transformatrice du système économique.

6. Dynamiser et élever le débat public : Nous croyons que les fondations devraient s'engager davantage sur la scène publique et prendre part à la vie démocratique. Elles peuvent le faire en soutenant activement les groupes issus des mouvements sociaux. Elles peuvent également le faire en prenant la parole et/ou en générant des savoirs par rapport à des questions d'intérêt général.

7. Démocratiser les fondations : Nous soutenons que les fondations ont cruellement besoin d'être elles-mêmes plus démocratiques dans leur fonctionnement. Il en va de leur légitimité à opérer au sein une société qui se veut démocratique. Cela passe notamment par des modes de gouvernance plus décentralisés et inclusifs.

